VILLE DE SAINT-QUENTIN

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL
- Fixation du nombre de postes d'Adjoints.

Rapporteur : Mme le Maire

Date de convocation : 20/05/20

Date d'affichage : 26/05/20

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum: 15

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 MAI 2020 à 15h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe VIGNON, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARAMELLE, Mme Najla BEHRI, M; Louis SAPHORES, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusés représentés :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Julien CALON représenté(e) par Mme Anne-Sophie DUJANCOURT

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

L'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales précise :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. »

Le nombre de conseillers municipaux est fixé à 45 pour la Ville de Saint-Quentin, conformément à l'article L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales, limitant ainsi à 13 le nombre maximum de postes d'adjoints.

En effet, en cas de décimale, le nombre doit être ramené à l'entier inférieur.

En conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues, de fixer à 13 le nombre de postes d'adjoints au conseil municipal de la Ville de Saint-Quentin.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Se sont abstenu(e)s: M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Pour extrait conforme,

Frédérique MACAREZ Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200525-49493-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/20

 ${\bf Publication}: 26/05/20$

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation